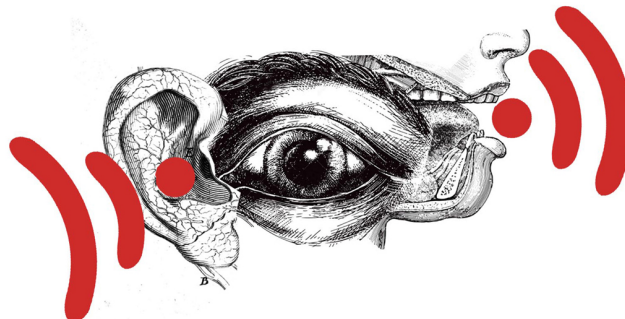




CONCOURS

« Je n'ai pas fait que regarder »

Concours de projets citoyens partageant les mêmes objectifs que le film « Inestimables forêts » ouvert à tous les jeunes de -25 ans qui ont vu le film.

Les projets, de tous types, doivent:

- Relier les gens à la Nature
- Engager les gens dans la protection de l'environnement
- Inciter les gens à prendre conscience de leur pouvoir d'action citoyen collectif
- Avoir un « effet boule de neige » ou durable à moyen et long terme

DES PRIX D'UNE VALEUR TOTALE DE 3000.-
seront remis, sous réserve de remplir les critères énoncés.

Critère de participation:

- Les membres du groupe proposant le projet doivent avoir vu le film.
- La majorité des membres de l'équipe doivent être âgés de -de 25 ans
- Déposer un dossier de projet présentant:
 - Le concept du projet le plus détaillé possible (4 pages maximum)
 - L'équipe de création et de mise en place du projet (1 page maximum)
 - Le planning envisagé (1 page maximum)
 - Le budget nécessaire (1 page maximum)
 - Le plan de financement envisagé (1 page maximum)

Les projets doivent être :

- Cohérents avec le budget et le planning proposé
- Mis en place dans l'année qui suit la remise de prix
- Etre respectueux du vivant et des êtres humains.
- Respecter la loi Suisse.
- Respecter le droit d'auteur
- Ne pas utiliser d'IA générative dans sa mise en place ou/et réalisation.

En acceptant le prix, l'équipe s'engage:

- à respecter ses engagements indiqués dans le dossier remis.
- à venir chercher le prix en mains propres lors de la remise du prix, le dimanche 22 novembre 2026 à Neuchâtel dans le cadre du Prix Farrel.
- à rendre un décompte précis de la dépense de l'argent du Prix une fois le projet terminé.
- à réaliser le projet dans les deux ans à compter de la remise du prix et à communiquer publiquement la réalisation du projet à sa sortie, en citant le Prix. Sans quoi l'argent doit être remis en jeu pour que d'autres projets puissent être réalisés.

Limite de dépôt des dossiers (recevables en tout temps) est le 30 octobre 2026 à minuit.
A rendre au format PDF sur le mail: contact@lesregradiens.ch

Jury

Le jury sera constitué par un membre de l'équipe du film « Inestimables Forêts », une personne en lien avec le développement durable et un-e jeune déjà engagé-e dans la protection de l'environnement.

Annonce et remise des prix

Les gagnant-e-s seront annoncés lors d'une cérémonie de remise de prix qui aura lieu le dimanche 22 novembre 2026 à Neuchâtel, Lors du Prix Farel 2026. Les lauréats seront avertis en amont afin qu'ils puissent se déplacer pour venir récupérer leur prix. La présence d'au moins un membre de l'équipe est obligatoire pour récupérer le Prix.

Projets non retenus

Les raisons des projets non retenus ne seront pas motivées auprès des équipes. L'équipe du concours se réserve le droit de ne pas remettre de prix si aucun projet n'est au niveau. Dans ce cas, la somme prévue pour le/les prix sera remise en jeu pour l'édition suivante.

Financements des Prix

Les Prix sont financés par:

*le canton de Neuchâtel, Département de la santé, de la jeunesse et des sports à hauteur de 1500.-
la réalisatrice du film Orane Burri via sa structure Les Regardiens à hauteur de 500.-
la fondation Corymbo à hauteur de 500.-
la fondation Temperatio à hauteur de 500.-*

Neuchâtel le 25 mars 2026

Orane Burri pour Les Regardiens



LES REGARDIENS

lesregardiens.ch